

Prix Interassar 1982

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Werk, Bauen + Wohnen**

Band (Jahr): **69 (1982)**

Heft 9: **Bauen und Ökologie**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-52707>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Prix Interassar 1982

Extrait du rapport du jury – du 26 juin 1982

Le Département des Travaux Publics souhaitant dialoguer avec un représentant unique des milieux professionnels a suscité la création de l'Interassar (Intergroupe des associations d'architectes de Genève).

Celui-ci réunit les architectes des sections genevoises de la Société des Ingénieurs et Architectes (SIA), de la Fédération des Architectes Suisses (FAS) et de l'Association Genevoise des Architectes (AGA).

Ces trois associations, ayant chacune son profil et des vues parfois divergentes, se rejoignent dans une de leurs principales préoccupations: encourager et soutenir une création de qualité en matière d'architecture et d'urbanisme, et sensibiliser le grand public.

L'habitat collectif, choisi pour la présente et troisième édition du prix Interassar, est un thème aussi important par son actualité que par sa complexité. Complexité qui du reste se reflète dans la composition d'un jury comprenant:

– des architectes délégués par nos trois associations, à savoir Monsieur Paul Marti pour l'Interassar, président du jury Monsieur Gérard Kupfer pour la FAS Monsieur Jacques Malnati pour l'AGA

Monsieur Slobodan Vasiljevic pour la SIA – et trois personnes particulièrement intéressées par l'architecture Monsieur Michel Bassand, sociologue, professeur à l'EPFL Monsieur Armand Brulhart, historien d'art, enseignant à l'Université de Genève

Monsieur André L'Huillier, représentant des milieux immobiliers, personnalité bien connue de tous ceux qui s'intéressent à la création artistique contemporaine.

Un exemple d'habitat collectif peut-il être lauréat du prix Interassar et ainsi attirer l'attention de notre population sur une réalisation architecturale de qualité?

Optimiste, le jury s'est donné une liste de critères volontairement fixés à un niveau relativement élevé.

– Un peu comme Vitruve qui demande d'un bâtiment d'être utile, solide et beau, nous avons exigé de l'ouvrage à primer:

– d'être bien adapté au site et ainsi d'établir des rapports visuels et historiques avec son environnement naturel et bâti

– de parler un langage architectural clair et de faire preuve de cohérence entre l'organisation intérieure et l'expression des façades et volumes

– de présenter de l'intérêt pour une évolution future de la manière de concevoir, traiter et dimensionner l'habitat et ses prolongements

– d'être concrétisé de préférence avec des moyens modestes

L'analyse des exemples proposés par nos confrères a fait rapidement apparaître non seulement la différence entre les termes «logement» et «habitat» dont le premier fait référence à la quantité et la gestion, le second à la qualité et à la culture, mais aussi la crise générale de l'architecture et plus particulièrement celle de l'habitat collectif. Dans ce domaine, l'architecte se trouve contraint d'accorder toute son attention à certaines composantes telles que le coût, le système constructif, les normes et oublie trop souvent l'espace, la lumière, les articulations qui constituent les éléments de son langage. Face aux multiples contraintes de nature économique, technique, légale, on ne voit souvent que passivité, résignation, abdication.

Ce tableau plutôt sombre ne représente pas, heureusement, la seule conclusion du jury qui a tout de même pu constater un certain nombre d'efforts remarquables.

A l'unanimité il a renoncé à attribuer le prix, aucune des réalisations proposées n'ayant entièrement satisfait l'ensemble des critères fixés – la perfection ne semble, hélas, être de ce monde. Mais le jury se réjouit d'accorder, aussi à l'unanimité, deux mentions aux bâtiments suivants:

– groupe de quatre immeubles situés avenue du Bois de la Chapelle à Onex, réalisés par MM. F. Maurice et L. Parmelin, architectes, ce groupe ayant le mérite, entre autres, de proposer un concept de micro-urbanisme à échelle humaine;

– immeuble situé rue Henri-Golay à Châtelaine, une très belle œuvre de MM. W. Francesco, G. Paux, J. Vicari, architectes, et en même temps un exemple cohérent et dépouillé d'une architecture concrétisée par des moyens extrêmement simples.

Et il profite de l'occasion pour attirer l'attention sur trois réalisations dont l'apport de réponses partielles, mais intéressantes, au problème de l'habitat mérite d'être



1



2

évoqué:

– l'ensemble de la Gradelle dont la qualité et la diversité des habitations a convaincu le jury (architecte Jean Hensch);

– les tours de Lancy, remarquables pour l'intégration dans le site (J. M. Lamunière et Associés);

– l'ensemble résidentiel de la Tournelle au Petit-Saconnex pour la richesse dans l'expression volumétrique et le respect du milieu naturel (Waltenspühl, Breka, Bertoud et Rufer).

Conclusion

Le problème de la qualité en rapport avec la culture devrait être l'objet d'une recherche permanente, car un logement ne répond plus seulement aux critères de confort, de soleil, d'espace mais aussi à une diversité de désirs croissants que génère notre société.

Ces désirs peuvent remettre en cause l'idée qu'il puisse exister un quelconque modèle de logement; et ils imposent à l'architecte d'écouter et de dialoguer avec les usagers. Aux architectes, là encore, de s'ouvrir à cette recherche de qualité.

Le jury du prix Interassar, en acceptant de se plier à une très large

discussion sur l'habitat collectif, ne prétendait ni éviter les problèmes ni les résoudre. Il souhaite que l'étude de cette difficile question se poursuive, et se propose d'animer un travail de recherche qui serait à entreprendre dans un cadre élargi.

1

«Les Communailles»

Ensemble de 4 blocs de deux immeubles, Nos 31-45, avenue du Bois-de-la-Chapelle, Onex
Architectes: François Maurice et Louis Parmelin
Conception et réalisation: 1975-1978, 124 logements

Ces immeubles HLM de conception et d'exécution soignées ont paru exemplaires du point de vue de l'urbanisme. Ils démontrent qu'il est parfaitement possible de réaliser des densités comparables à celles des «grands ensembles» des années 1950-1960, à l'aide d'immeubles de petits gabarits formant un univers d'échelle plus humaine.

2

Bloc de 5 immeubles localitifs et centre paroissial de Sainte-Marie-du-Peuple, rue H.-Golay, Châtelaine
Architectes: Werner Francesco, Gilbert Paux, Jacques Vicari
Conception et réalisation: 1972-1977, 60 logements

Cette réalisation a été récompensée pour sa qualité architecturale: lisibilité des fonctions, géométrie stricte des percements, mise en valeur de l'épaisseur du mur, couleurs et harmonie des finitions...